

ATELIER REGIONAL SUR L'EDUCATION FINANCIERE
Présentation du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans
l'UMOA (FGDR-UMOA)

Idrissa SOMLARE
Responsable en Charge
de l'Administration et des
Finances du FGDR-UMOA

Dakar, 28 Octobre 2019

SOMMAIRE

1

DISPOSITIONS GENERALES SUR LE FGDR-UMOA

- Statut juridique du Fonds
- Mission du Fonds
- Organes Statutaires du Fonds

2

MISSIONS STATUTAIRES DU FONDS EN MATIERE DE PROMOTION DE LA CULTURE FINANCIERE

3

RECOMMANDATIONS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ASSUREURS DEPOTS (IADI) SUR LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

4

EXPERIENCE DE QUELQUES JURIDICTIONS SŒURS

5

APPROCHE DU FGDR-UMOA

Dispositions Générales sur le FGDR-UMOA

Statut Juridique

- Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA est une institution communautaire à caractère économique et financier, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Missions

Le Fonds a pour missions d'assurer la garantie des dépôts des clients des Etablissements de Crédit et des SFD agréés dans l'UMOA et de participer à la résolution des établissements soumis à ce régime. A cet titre, il est notamment chargé :

- d'indemniser des déposants, en cas d'indisponibilité de leurs avoirs, dans la limite d'un plafond défini par le Conseil des Ministres de l'UMOA;
- de financer des actions de résolutions à la demande du collège de résolution de la Commission Bancaire;
- **d'assurer la conduite des actions, notamment en partenariat avec d'autres acteurs concernés, en faveur de la promotion de la culture financière dans les Etats membres de l'UMOA.**

Organes Statutaires du Fonds

Les organes statutaires du Fonds sont :

- Le Conseil d'Administration;
- La Direction.

Le Conseil d'Administration du Fonds est composé des six membres ci-après :

- Le Gouverneur de la BCEAO ou son Représentant, Président du Conseil;
- Deux Représentants des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers;
- Un Représentant des Associations Professionnelles des Systèmes Financiers Décentralisés;
- Deux Représentants des Etats membres de l'UMOA.

Missions Statutaires du FGDR-UMOA en matière de promotion de la Culture Financière

- **Art.5 des statuts : Objectifs du Fonds**

Le Fonds a pour objectif entre autres de contribuer à la promotion de la **culture financière** dans les Etats membres de l'UMOA.

- **Art.6 des statuts : Missions du Fonds**

Le Fonds a pour mission entre autres d'assurer la conduite d'actions, notamment en partenariat avec d'autres acteurs concernés, en faveur de la promotion de la **culture financière** dans les Etats membres de l'UMOA.

- **Art. 16 des statuts : Attributions du Directeur**

Le Directeur du Fonds veille à la promotion de la **culture financière** au sein de l'UMOA.

3

Recommandation de l'International Association of Deposit Insurers (IADI) en matière de sensibilisation du Public (Core Principle N° 10)

- L'IADI est un organisme de promotion des connaissances et de l'expertise des organismes de garantie des dépôts à travers le monde. Elle compte à ce jour 92 membres et le FGDR-UMOA en fait partie depuis 2017.
- L'IADI a édité 16 Principes Fondamentaux (**C**ore **P**rinciples) pour un système d'assurance dépôts efficace.
- Le **CP 10** qui traite la **sensibilisation du grand public**. Ce principe stipule que pour protéger les déposants et contribuer à la stabilité financière, il est essentiel que le public soit informé en permanence des avantages et des inconvénients du système d'assurance dépôts.

7 critères essentiels ont été édictés pour une mise en œuvre efficace du CP 10

1. L'assureur Dépôts doit sensibiliser le public au système d'assurance des dépôts en utilisant divers canaux de communications de manière continue dans le cadre d'un programme global de communication,

2. En cas de faillite d'une banque, l'assureur dépôts doit informer les déposants, selon le cas et conformément aux textes, par le biais de supports tels que les communiqués de presse, publicité imprimée, sites web et autres organes de presse, des détails suivants :

- a) Où, quand et comment ils auront accès à leurs fonds;
- b) les informations qu'ils doivent fournir pour obtenir leur paiement;
- c) s'ils doivent perdre leurs fonds, quelles est la procédure à suivre pour faire des réclamations auprès du liquidateur;

3. Le programme ou les activités de sensibilisation du public doivent fournir les informations suivantes :

- a) les dépôts couverts par la garantie des dépôts et les dépôts non couverts;
- b) la liste des adhérents au Fonds et les moyens de les identifier;

- c) les limites de la couverture de l'assurance dépôts (les plafonds d'indemnisation);
4. Les objectifs du programme de sensibilisation du public (par exemple les niveaux de sensibilisation ciblés) sont clairement définis et conformes aux objectifs de politique publique et au mandat du système d'assurance dépôts.
 5. L'assureur dépôts définit une stratégie à long terme pour atteindre ses objectifs de sensibilisation du public et alloue des crédits budgétaires pour créer et maintenir un niveau cible de sensibilisation du public sur l'assurance dépôts.
 6. L'assureur dépôts travaille en étroite collaboration avec **les banques** et **les autres membres du filet de sécurité** pour assurer la cohérence et l'exactitude des informations fournies aux déposants.

7. L'assureur des dépôts surveille en permanence les activités de sensibilisation du public et organise périodiquement des évaluations indépendantes de l'efficacité de son programme ou de ses activités de sensibilisation du public.

8. Les déposants dans les pays concernés par des accords bancaires transfrontaliers conclus par l'intermédiaire de succursales ou de filiales de banques étrangères reçoivent des informations claires sur l'existence et l'identification de l'assureur dépôts légalement responsable du remboursement, ainsi que sur les limites et l'étendue de la couverture.

Cas de Fogafin-Colombie

- Existence d'une commission nationale d'éducation financière chargée de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation financière. Elle est composée des membres du filet de sécurité y compris le FOGAFIN, du ministère de l'éducation, des coopératives, etc..
- Cibles : Enfants, jeunes, population économiquement active, population vulnérables, retraités, etc....
- Sujets : informations sur des sujets financiers (budget, épargne, protection des dépôts...), informations sur des décisions de la vie ayant un impact financier et accident financier (problème de santé, dépenses imprévues, perte d'emploi).
- Canaux ou moyens de communication: média traditionnels, internet,

Cas du Kazakhstan

4

Expérience de quelques juridictions Sœurs (suite)

- Existence d'un conseil d'expert sur l'éducation financière au sein de la Banque Nationale du Kazakhstan;
- Parties prenantes : Medias, coordonnateur de l'éducation financière , Banque Nationale du Kazakhstan, Fonds de Garantie des Dépôts, Associations des financiers, les institutions d'éducation, le Fonds de Garantie des dépôts, les ONG;
- Introduction de l'éducation financière dans les programmes scolaires;

Cas du Kazakhstan (suite)

Enfants	Jeunes	Population en Générale
<ul style="list-style-type: none"> - Émissions de télévisées, - Applications dans les journaux et magazines sur des sujets financiers - Film d'animation - Concours de dessin et de design 	<ul style="list-style-type: none"> - Littérature, séminaires - Réunions dans les universités; - Excursions pour étudiants; - Jeux télévisés et questionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions de télévisées; - Conférences sur la l'éducation financière dans les régions; - Application online et le site web; - Tables rondes et réunions avec le public et messages d'information

Cas de la Malaisie

Le Fonds de garantie participe à l'éducation financière en menant une campagne de service public dénommée « PIDM MoneySmart 123 » qui vise à améliorer la conscience financière des populations en trois étapes simples à suivre avant tout placement financier ou toute prise de décisions financières.

Etape 1 : Connaitre ton produit financier

Etape 2 : Connaitre vos risques financiers

Etape 3 : Connaitre vos droits financiers

Cas de l'Ukraine

La promotion de la culture financière en Ukraine se fait à travers :

- Les vidéos éducatives;
- Les cours sur le système de garantie des dépôts;
- Brochures avec des conseils pratiques préparés;
- Animation des équipes internes de formation;
- Participations aux journées de sensibilisation financière;
- Organisation des événements éducatifs pour les enfants;
- Formation des enseignants sur la littérature financière à dispenser.

- Le FGDR-UMOA est opérationnel avec la constitution de ses premières réserves techniques en 2018
- Les principales étapes de la mise en œuvre de la mission assignée au Fonds en matière de promotion de la culture financière se présentent comme suit:
 1. Elaboration d'une note d'orientation à l'intention du Conseil d'Administration,
 2. Elaboration d'une stratégie de communication en coordination avec toutes les parties prenantes: Filet de sécurité du système financier, Adhérents du Fonds (Etablissements de Crédit, Systèmes Financiers décentralisés)
- Les défis à relever:
 1. Coordination avec les membres du filet de sécurité financier ;
 2. Prise en compte des spécificités de chaque pays notamment sur les plans linguistiques et culturels;
 3. Identification des populations cibles dans les huit (08) pays de l'UMOA;
 4. Harmonisation avec les programmes d'éducation financière en cours.

MERCI DE VOTRE ATTENTION